

## Arrêt faisant droit à la demande de FRH et Casino de dérogation à l'obligation de présenter une offre publique d'achat sur Cnova, conformément à l'article 5:70(1) de la loi néerlandaise sur la surveillance financière

Paris, le 21 juin 2024

Casino Guichard-Perrachon S.A. (Euronext Paris : CO ; ISIN : FR001400OKR3) informe ce qui suit : également au nom de France Retail Holdings S.à r.l. (une entité contrôlée en dernier ressort par M. Daniel Křetínský) (« FRH »), il est annoncé que FRH et Casino Guichard-Perrachon S.A. ("Casino") ont reçu le 20 juin 2024 un jugement de la Chambre des entreprises de la Cour d'appel d'Amsterdam, Pays-Bas, (« Chambre des entreprises »), accordant une exemption de l'obligation prévue à l'article 5:70(1) du Code civil néerlandais. (« Casino ») ont reçu le 20 juin 2024 un jugement de la Chambre des entreprises de la Cour d'appel d'Amsterdam, Pays-Bas, (« Chambre des entreprises »), accordant une exemption de l'obligation prévue à l'article 5:70(1) de la loi néerlandaise sur la supervision financière (*Wet op het financieel toezicht*, « FMSA ») de faire une offre publique d'achat obligatoire pour les actions et les certificats de dépôt émis avec la coopération de Cnova N. V. (« Cnova »), sous réserve que Casino engage, dans les quatre mois suivant le jugement susmentionné, une procédure de rachat obligatoire (*uitkoopprocedure*) conformément à l'article 2:92a DCC, dans laquelle le prix des actions Cnova est au moins égal au prix par action que FRH aurait dû offrir dans le cadre d'une offre publique d'achat obligatoire en vertu du droit français, et sous réserve que l'obligation de faire une offre publique d'achat obligatoire reprenne effet si Casino n'engage pas dans les délais la procédure de rachat obligatoire susmentionnée ou si la Chambre d'entreprise rejette la demande de rachat obligatoire.

\*\*\*

*Ce communiqué est uniquement à des fins d'information conformément aux lois et réglementations actuellement applicables, et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat des valeurs mobilières décrites ici, ni ne doit entraîner la vente de ces valeurs mobilières dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ladite juridiction.*

\*\*\*

### ANALYSTS AND INVESTORS CONTACTS

**Christopher WELTON** - [cwelton.exterieur@groupe-casino.fr](mailto:cwelton.exterieur@groupe-casino.fr) - Tel: +33 (0)1 53 65 64 17  
[IR\\_Casino@groupe-casino.fr](mailto:IR_Casino@groupe-casino.fr) - Tel: +33 (0)1 53 65 24 17

### PRESS CONTACTS

#### Groupe Casino Communications

**Stéphanie ABADIE** - [sabadie@groupe-casino.fr](mailto:sabadie@groupe-casino.fr) - Tel: +33 (0)6 26 27 37 05  
[directiondelacommunication@groupe-casino.fr](mailto:directiondelacommunication@groupe-casino.fr) - Tel: + 33(0)1 53 65 24 78

#### Agence IMAGE 7

Karine ALLOUIS - [kallouis@image7.fr](mailto:kallouis@image7.fr) - Tel: +33 (0)6 11 59 23 26  
Laurent POINSOT - [lpoinsot@image7.fr](mailto:lpoinsot@image7.fr) - Tel: + 33(0)6 80 11 73 52